

CPTS Luxeuil

Bulletin d'information



Rédactrice : BRICE Coralie

Comité de rédaction :
OLIVIER-KOEHRET Martial,
SALOMÉ Sophie

ENDOMÉTRIOSE : LA RÈGLE DES 5 D

L'endométriose provoque des douleurs plus ou moins fortes dans le bas du ventre, en particulier pendant les règles ou lors des rapports sexuels.

Cependant, son dépistage n'est pas toujours évident et elle passe parfois inaperçue.

L'endométriose étant souvent diagnostiquée tardivement.

Ainsi, **la règle des 5 D** :

- **D**ysménorrhées (douleurs menstruelles),
- **D**yspareunie profonde (douleurs ressenties lors des rapports sexuels),
- **D**yschésie (douleurs lors de la défécation),
- **D**ysurie (douleurs et gêne lors de la miction),
- **D**ouleurs pelviennes chroniques

Permet la **suspicion d'une endométri**ose pelvienne. En particulier, l'association d'une dysménorrhée associée à un autre D.

BRONCHIOLITE : UN NOUVEAU TRAITEMENT PREVENTIF

La **bronchiolite du nourrisson** est une infection virale aigüe et contagieuse qui touche principalement les enfants de moins de 2 ans.

Les **symptômes** se caractérisent par la toux et une respiration rapide et sifflante. Elle est le plus souvent une maladie bénigne. Cependant, certains nourrissons peuvent présenter une forme grave impliquant une hospitalisation.

Le Beyfortus est un **médicament préventif** qui diminue le risque d'infection chez les enfants. Il vise à les immuniser contre le virus responsable des bronchiolites.

Dorénavant, les nouveaux nés le reçoivent à la maternité.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Contre la bronchiolite,
un traitement préventif
et des gestes simples.**

Un **traitement préventif** pour les bébés de moins de 1 an existe, parlez-en à un professionnel de santé.
Pour les enfants de moins de 2 ans, je respecte des **gestes simples** :

- Se laver les mains avant et après chaque change, tétée, repas ou câlin.
- Éviter d'emmener son enfant dans les **endroits publics confinés**.
- Aérer régulièrement l'ensemble du logement.
- Ne pas partager ses biberons, sucettes ou couverts non lavés.
- Porter un **masque** en cas de rhume, toux ou fièvre.
- Ne pas fumer à côté des bébés et des enfants.

En cas de **symptômes**, j'appelle d'abord mon médecin.
S'il n'est pas disponible, je fais le 15 avant d'aller aux urgences.

Plus d'informations sur www.sante.gouv.fr/bronchiolite

Santé publique France

OCTOBRE ROSE ARRIVE...

Octobre Rose est le mois dédié à la **sensibilisation au dépistage du cancer du sein**.

A partir de 50 ans, les femmes sont invitées à tous les 2 ans à se faire dépister pour ce cancer. En effet, le cancer du sein est le plus fréquent et le plus mortel chez la femme et près de 80% des cas touchent des personnes âgées de plus de 50 ans.

Dans ce cadre, de **nombreuses actions de prévention et de dépistage** sont organisées sur le territoire de la CPTS.

Suivez-nous sur les [réseaux sociaux](#) pour connaître en détail le programme des actions menées.

Calendrier des actions

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Suivez-nous pour connaître en détail ces actions ou consultez le calendrier complet sur notre site internet

Liste non exhaustive

PENSONS À NOS AÎNÉS

Du 2 au 8 octobre, se déroule la **semaine nationale des retraités et personnes âgées**, aussi appelées la semaine bleue.

Le but est de valoriser la place des aînés dans notre société et l'importance des liens entre les générations. Elle contribue à la lutte contre l'exclusion et l'isolement social des personnes âgées

APPROVISIONNEMENT DES SPECIALITES DE LA GAMME TRULICITY

L'évolution importante de la demande mondiale et la disponibilité limitée des autres médicaments de la même classe, entraînent des tensions d'approvisionnement sur la spécialité TRULICITY.

Dans ce contexte, en prévention primaire, il est recommandé de **privilégier le recours à une autre classe d'anti-diabétiques**, selon le profil du patient.

Des quantités suffisantes de TRULICITY seront bientôt mises à disposition sur le marché français.

PRESCRIPTION DE DISPOSITIFS MEDICAUX PAR LES ERGOTHERAPEUTES

Depuis le 23 août 2023, les **dispositifs médicaux prescrits par les ergothérapeutes sont pris en charge par l'Assurance Maladie**, s'ils sont inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) et respectent les conditions de prescription.

Cette évolution a pour but d'améliorer l'accès aux aides techniques pour les patients en ayant besoin.

Les ergothérapeutes sont donc autorisés à prescrire les dispositifs médicaux figurant sur une **liste limitative**. Il s'agit essentiellement d'aides techniques, de fauteuils roulants et d'appareils d'aide à la vie.

A noter : Les ergothérapeutes salariés d'un prestataire de services et distributeur de matériels n'ont pas l'autorisation de réaliser ces prescriptions.

Plus d'informations sont publiées régulièrement sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

SITE INTERNET

<https://www.cpts-luxeuil.fr>

Document libre de droit

Rédigé en septembre 2023



cpts-luxeuil